

**Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ**

Identification de la substance ou de la préparation: ENHANCE PLUS SEALER

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Société: Dry-Treat  
Adresse :  
PO Box 6638  
Leicester, LE8 0ZW  
GBR

Société: Dry-Treat  
Adresse :  
3 North Street  
Oatby  
Leicester, LE2 5AH  
GBR  
Téléphone: 0800 0964 760  
Téléphone: +61 2 9954 3211  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : CHEM-TEL (800) 255-3924  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +61 2 9954 3211  
Fax : +61 2 9954 3162  
Société: Dry-Treat  
Adresse :  
3 North Street  
Oatby  
Leicester, LE2 5AH  
GBR  
Téléphone: +1800 0964 760  
Téléphone: +61 2 9954 32  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Outside USA +1 (813) 248 0585  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +61 2 9954 3211  
Fax : +61 2 9954 3162

Société: Dry-Treat  
Adresse :  
PO Box 6638  
Leicester, LE8 0ZW  
GBR

**SYNONYMES**

"stain prevention", "masonry sealant"

**Rubrique 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**






NOM	CAS RN	RIS INT	%
silicone			>60
titanium(IV) butoxide EC NO: 227-006-8 <b>Codes Risque</b> : R34, R41, R65	5593-70-4	C	0.1-1
octamethylcyclotetrasiloxane EC NO: 209-136-7 <b>Codes Risque</b> : R53, R62	556-67-2	Xn	0.1-1
other ingredients not contributing to the classification			10-30

**Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**NATURE DE DANGER**

**CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.**

**CLASSIFICATION DU RISQUE**

	Min	Max	
Inflammabilité:	3		
Toxicité:	0		
Contact corporel:	0		
Réactivité:	1		
Chronique:	0		
			Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4



**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE**

**EFFETS AIGU SUR LA SANTE**

**INGESTION**

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

**YEUX**

Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

**PEAU**

Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermatite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermatite irritante comme décrite dans les Directives CE.

**INHALE**

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de

contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

## EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

### Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

#### INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

#### YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

#### PEAU

Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

#### INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

#### NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

### Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

#### LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut être violemment réactif. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate.
- Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée.
- Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante.
- Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque.
- N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds.
- Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé.
- S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.

#### RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.
- Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.

Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

#### INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

Gant en plastic d' usage général.

Respirateur:

Filtre de type A de capacité suffisante

### Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### ECLABOUSSURES MINEURES

- Eliminez toutes les sources d'incendie.
- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.
- Essuyez.
- Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables

#### ECLABOUSSURES MAJEURES

- Evacuez le personnel.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut réagir violemment. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.

- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- Augmentez l'aération.
- S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

**STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES**



X: Ne doivent pas être stockés ensemble  
 O: Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques  
 +: Peuvent être stockés ensemble

**Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

**MANIPULATION**

- Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez la concentration dans les trous et creux.
- NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique
- N'utilisez PAS des seaux en plastique.
- Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.
- Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

**STOCKAGE**

Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.

- Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.
- Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)
- Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C)
- Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangé avant l'usage et qui possède une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés.
- Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes.
- De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.

**INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE**

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

**NECESSITE POUR LE STOCKAGE**

- Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.
- NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés. s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage du fabricant.

**Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Contrôles de l'exposition**

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives

- titanium(IV) butoxide: CAS:5593-70-4
- octamethylcyclotetrasiloxane: CAS:556-67-2

**MATERIAL DATA**

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE:

TITANIUM(IV) BUTOXIDE:

Pas de limite d'exposition établie par le NOHSC ou l'ACGIH.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**



**YEUX**

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

**MAINS/PIEDS**

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

**AUTRE**

- Protections.
- Tablier en PVC.
- Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.
- Unité de nettoyage pour les yeux.
- Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

**MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE**

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.

Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce
2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

**Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Poids Moléculaire: Pas Applicable	Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible
Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible	Densité relative (eau=1): 0.98
hydrosolubilité (g/L): Partiellement Miscible	pH (comme fourni): Pas Applicable
pH (1% solution): Pas Disponible	Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible
Composé volatil (%vol): Pas Disponible	Taux d'évaporation: Pas Disponible
Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible	Point d'éclair (°C): 10
Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Disponible	Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Disponible
Température d'auto-combustion (°C): Pas Disponible	Temp de décomposition (°C): Pas Disponible
État: LIQUIDE	Viscosité: Pas Disponible

**Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**CONDITIONS À ÉVITER**

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.

- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

## Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Enhance Plus Sealer

### TOXICITÉ ET IRRITATION

Not available. Refer to individual constituents.

TOXICITÉ	IRRITATION
<b>TITANIUM(IV) BUTOXIDE:</b>	
Orale (rat) HDL50: 3122 mg/kg	aucun rapporté
Intraveineux(souris) HDL50 : 180 mg/kg	

The material may be irritating to the eye, with prolonged contact causing inflammation. Repeated or prolonged exposure to irritants may produce conjunctivitis.

Asthma-like symptoms may continue for months or even years after exposure to the material ceases. This may be due to a non-allergenic condition known as reactive airways dysfunction syndrome (RADS) which can occur following exposure to high levels of highly irritating compound. Key criteria for the diagnosis of RADS include the absence of preceding respiratory disease, in a non-atopic individual, with abrupt onset of persistent asthma-like symptoms within minutes to hours of a documented exposure to the irritant. A reversible airflow pattern, on spirometry, with the presence of moderate to severe bronchial hyperreactivity on methacholine challenge testing and the lack of minimal lymphocytic inflammation, without eosinophilia, have also been included in the criteria for diagnosis of RADS. RADS (or asthma) following an irritating inhalation is an infrequent disorder with rates related to the concentration of and duration of exposure to the irritating substance. Industrial bronchitis, on the other hand, is a disorder that occurs as result of exposure due to high concentrations of irritating substance (often particulate in nature) and is completely reversible after exposure ceases. The disorder is characterised by dyspnea, cough and mucous production.

The material may produce respiratory tract irritation. Symptoms of pulmonary irritation may include coughing, wheezing, laryngitis, shortness of breath, headache, nausea, and a burning sensation.

Unlike most organs, the lung can respond to a chemical insult or a chemical agent, by first removing or neutralising the irritant and then repairing the damage (inflammation of the lungs may be a consequence).

The repair process (which initially developed to protect mammalian lungs from foreign matter and antigens) may, however, cause further damage to the lungs (fibrosis for example) when activated by hazardous chemicals. Often, this results in an impairment of gas exchange, the primary function of the lungs. Therefore prolonged exposure to respiratory irritants may cause sustained breathing difficulties.

The material may cause skin irritation after prolonged or repeated exposure and may produce a contact dermatitis (nonallergic). This form of dermatitis is often characterised by skin redness (erythema) and swelling epidermis. Histologically there may be intercellular oedema of the spongy layer (spongiosis) and intracellular oedema of the epidermis.

### OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE:

Orale (rat) HDL50: 1540 mg/kg	Peau (lapin): 500 mg/24h - Doux
Inhalatoire (rat) LC50: 36000 mg/m <sup>3</sup> /4h	Yeux (lapin): 5
500 mg/24h - Doux	
Dermal (lapin) HDL50: 794 uL/kg	

PRODUIT	Carcinogène	MUTAGÈNE	REPROTOXIN E	SENSIBILIS ATEUR	PEAU
octamethylcyclotetrasiloxane	ATP:Repr. Cat. 3		EUT:3		

Carcinogène

ATP: European Union (EU) List of Dangerous Substances (Annex I) -

up to the 29th ATP: octamethylcyclotetrasiloxane Category: Repr.

Cat. 3; R62;R53

REPROTOXINE

EUT: European Union (EU) Teratogenic Substances:

octamethylcyclotetrasiloxane Category: 3

## Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Polluant marin:Pas déterminé

Aucune donnée pour Enhance Plus Sealer.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

:

Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

## Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)
- Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

## Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Étiquettes nécessaire: LIQUIDE INFLAMMABLE

**Transport par terre ADR/RID:**

Class ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train):	3	Identification du risque (Kemler):	33
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Code de classification:	F1	Etiquette de danger:	3

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains silicone)

**Transport aérien IATA:**

Classe ICAO/IATA:	3	Sous-risque ICAO/IATA :	Aucun
No ID ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Code ERG:	3H		

Nom d'expédition: Flammable liquid n.o.s.

**Transport Maritime IMDG:**

Classe IMDG:	3	IMDG Sous-risque:	Aucun
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Noo EMS:	F-E,S-E	Polluant marin:	Pas déterminé

Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

**ADNR:**

Classe ADNR:	3	Numéro ONU:	1993
Etiquette de danger:	3	Groupe d'Emballage:	II
Quantités Limitées:	LQ4		

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)

**Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**



**ANNEXE 1**

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
octamethylcyclotetrasiloxane	014-018-00-1

**RISQUE**

R Codes	Phrases Risque
R11	Facilement inflammable.

**SURETE**

Codes S	Phrases S
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S09	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**ANNEXE II: Indications de danger**

F	Facilement inflammable
---	------------------------

**REGLEMENTATIONS**

(CAS: 5593- 70- 4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;  
 European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)  
 European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS  
 European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations  
 OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals  
 (CAS: 556- 67- 2) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;  
 European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)  
 European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS  
 European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)  
 European Union (EU) Teratogenic Substances  
 International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale

spéciale. (Non parue au Journal officiel)

- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

## Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

### PREUVES LIMITEES

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Peut affecter la fertilité\*.

\* (preuves limitées).

### RISQUE

#### Explication des Codes de Risques utilisés dans le Tableau des Ingrédients

R Codes	Phrases Risque
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R53	Peut provoquer des effets négatifs à long terme dans l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R65	NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### ANNEXE II: Indications de danger

C	Corrosif
Xn	Nocif

### EXPOSURE STANDARD FOR MIXTURES

Prédiction aidée par ordinateur de 'Cas le plus grave' pour les éléments/concentrations en vapeur. Standard d'Exposition Composite pour le Mélange (TWA) (mg/m<sup>3</sup>) : 60 mg/m<sup>3</sup> Si la concentration de la zone de respiration D'UN DES éléments listés ci-dessous est excéder, les considérations 'Cas le plus grave' permettent de juger un individu pour pouvoir être surexposé. Elément Zone de Respiration ppm Zone de Respiration mg/m<sup>3</sup> Conc. Mélange : (%).

Component	Breathing zone (ppm)	Breathing Zone (mg/m <sup>3</sup> )	Mixture Conc (%)
octamethylcyclotetrasiloxane	5.00	60.0000	1.0

Les opérations qui produisent un spray/brouillard ou de la fumée/poussière introduisent des particules dans la zone de respiration. Si la concentration de la zone de respiration D'UN DES éléments listés ci-dessous est excéder, les considérations 'Cas le plus grave' permettent de juger un individu pour pouvoir être surexposé. Au 'Standard d'Exposition Composite pour le Mélange' (TWA) (mg/m<sup>3</sup>) : 1 mg/m<sup>3</sup>

Date de livraison: 25-Octobre-2006

Imprimer la date: 30-Janvier-2007

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.